

GP/MO.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SOMMAIRE

NOMINATION DE CHEF
DE POSTE ADMINISTRATIF

18 février 1960
299

LE DECRET DU PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 N° 27 /PCM/MI.

LE PREMIER MINISTRE

- VU la Loi N° 59/3 du 15 Février 1959 portant constitution du Dahomey ;
VU le Décret N° 109/PCM du 6 Août 1959, fixant les attributions du Conseil des Ministres ;
VU la loi N° 59/16 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU la décision N° 7490/DCG/P du 1er Décembre 1959 du Ministre des armées mettant l'Adjudant PAVIE André à la disposition du Gouvernement de la République du Dahomey ;
VU le Décret N° 1/PCM/MAI du 6 Décembre 1958 portant création d'un poste administratif à Segbana ;
VU les nécessités de service ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

LE DECRET

ARTICLE 1 : L'Adjudant PAVIE André nouvellement arrivé au Dahomey, est nommé Chef de Poste Administratif de Segbana (Cercle de Kandi).

ARTICLE 2 : LE présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. AROUNA.

PORTO-NOVO, LE 17 FEVRIER 1960
Pour le PREMIER MINISTRE absent,
Le Ministre de l'Intérieur
chargé de l'intérim :

M. AROUNA

VU
LE MINISTRE DES FINANCES